**PROCEDURE BRIS DE GLACE**

Toute déclaration de bris de glace sur les véhicules entreprise doit être remplie suivant le modèle que vous trouverez dans :

* Documents de Groupe
* Assurance Procédure Sinistres

Vous devez ensuite envoyer cette déclaration par mail à [agence.jsbcahors@axa.fr](mailto:agence.jsbcahors@axa.fr) et mettre en copie

[florencecombebias@groupegarrigue.fr](mailto:florencecombebias@groupegarrigue.fr)

Prendre RDV chez un carrossier client de l’entreprise, puis faire réaliser les travaux, récupérer le véhicule et la facture, puis transmettez là, avec à nouveau la déclaration d’origine à : [agence.jsbcahors@axa.fr](mailto:agence.jsbcahors@axa.fr) et mettre en copie [florencecombebias@groupegarrigue.fr](mailto:florencecombebias@groupegarrigue.fr)

Merci d’avance